

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Secrétariat général

**Arrêté du 17 avril 2012 fixant la date de l'élection des représentants du personnel à la
Commission administrative paritaire nationale du corps des techniciens de l'environnement**

NOR : DEVK1220614A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires, modifié notamment par le décret n° 2011-183 du 15 février 2011 ;
Vu le décret 2001-586 du 5 juillet 2001 modifié portant statut particulier du corps des techniciens de l'environnement ;
Vu l'arrêté du 13 décembre 2002 modifié instituant des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard du corps des techniciens de l'environnement ;
Vu le jugement du tribunal administratif de Cergy-Pontoise en date du 29 mars 2012 portant annulation des opérations électorales qui se sont déroulées le 20 octobre 2011 afin de désigner les représentants des personnels à la Commission administrative paritaire nationale des techniciens de l'environnement,

Arrête :

Article 1^{er}

Une consultation électorale est organisée dans les conditions fixées à l'article 11 du décret du 28 mai 1982 modifié susvisé afin de déterminer les organisations syndicales appelées à être représentées au sein de la Commission administrative paritaire nationale du corps des techniciens de l'environnement.

Le calendrier et les modalités pratiques d'organisation des élections sont précisés par note spécifique.

La date de cette consultation est fixée au jeudi 7 juin 2012.

Les listes des candidatures seront reçues jusqu'au 24 avril 2012, à 16 heures.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 17 avril 2012.

Pour le ministre et par délégation :
Le chef de service,
adjoint à la directrice des ressources humaines,
R. DAVIES